

Algrange (57) Révision allégée du PLU



Expertise Faune / Flore

Affaire suivie par :
Thierry DUVAL
Nicolas MORTELETTE
Novembre 2021

Sommaire

1.	Contexte.....	3
2.	Flore et habitat	6
2.1.	HABITAT BIOLOGIQUE	6
2.1.1.	Méthodologie	6
2.1.2.	Résultats	6
2.1.3.	Description	8
2.2.	VEGETATION	11
2.2.1.	Résultats	11
3.	Faune.....	12
3.1.	METHODOLOGIE	12
3.2.	RESULTATS	12
3.2.1.	Avifaune	12
3.2.2.	Chiroptères	12
3.2.3.	Mammifères terrestres	13
3.2.4.	Entomofaune.....	13
3.2.5.	Reptiles et amphibiens	13
4.	Zones humides	13
5.	Conclusion	14

I. Contexte

La révision allégée n°2 du PLU d'Algrange s'intègre dans un programme de réhabilitation de la friche de la Mine Sainte Barbe pour lequel l'EPFL est intervenu en tant que porteur foncier dès 2008. Ce programme doit permettre la création sur l'assise de l'ancienne friche industrielle de près de 100 logements.

L'aménagement de cette friche est une des priorités de la commune. Cette zone classée en zone IAUP par le Plan Local d'Urbanisme se situe à proximité immédiate du centre-ville.

Avant la révision allégée n°2 du PLU, la parcelle Section 5 N°281 d'une surface totale de 8 287 m² était composée d'une zone N mesurant environ 5 797 m², d'une zone UD mesurant environ 2 337 m² et d'une zone UA mesurant 153 m².

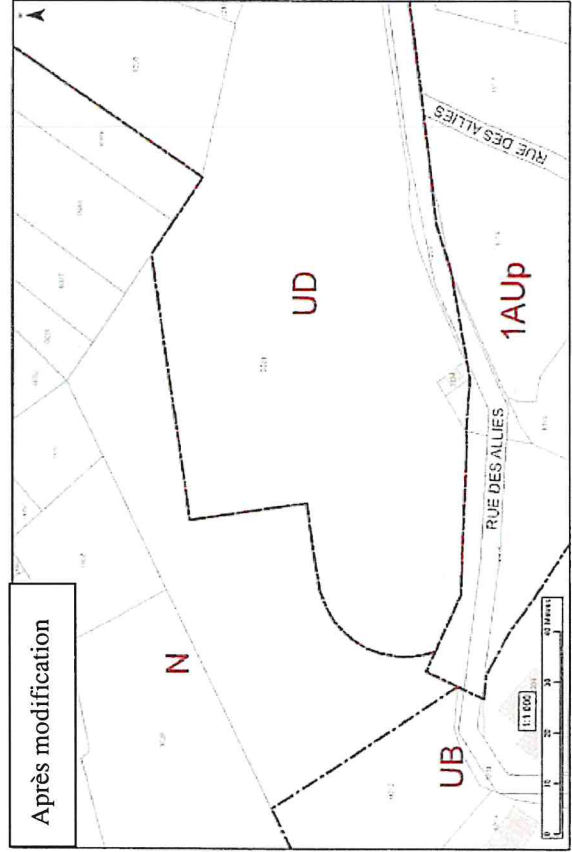
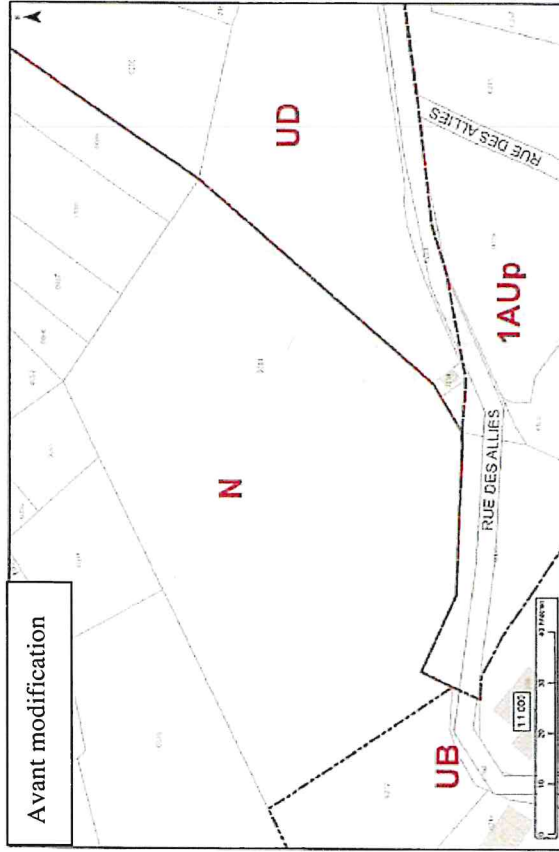
Après la révision allégée n°2 du PLU, la zone UD de la parcelle cadastrée section 5 n°281 mesurera environ 5 684 m² (soit une augmentation de 3347 m²), la zone N sera de 2450 m². La bande d'environ 153 m² restera classée en zone UA le long de la rue des Peupliers. La zone UD du PLU suivra alors les limites cadastrales nord-ouest de la parcelle cadastrée section 5 n°281.

Dans ce contexte, ECOLOR a été sollicité pour démontrer que le dossier aura un faible impact sur la faune et la flore locales, en réalisant une description :

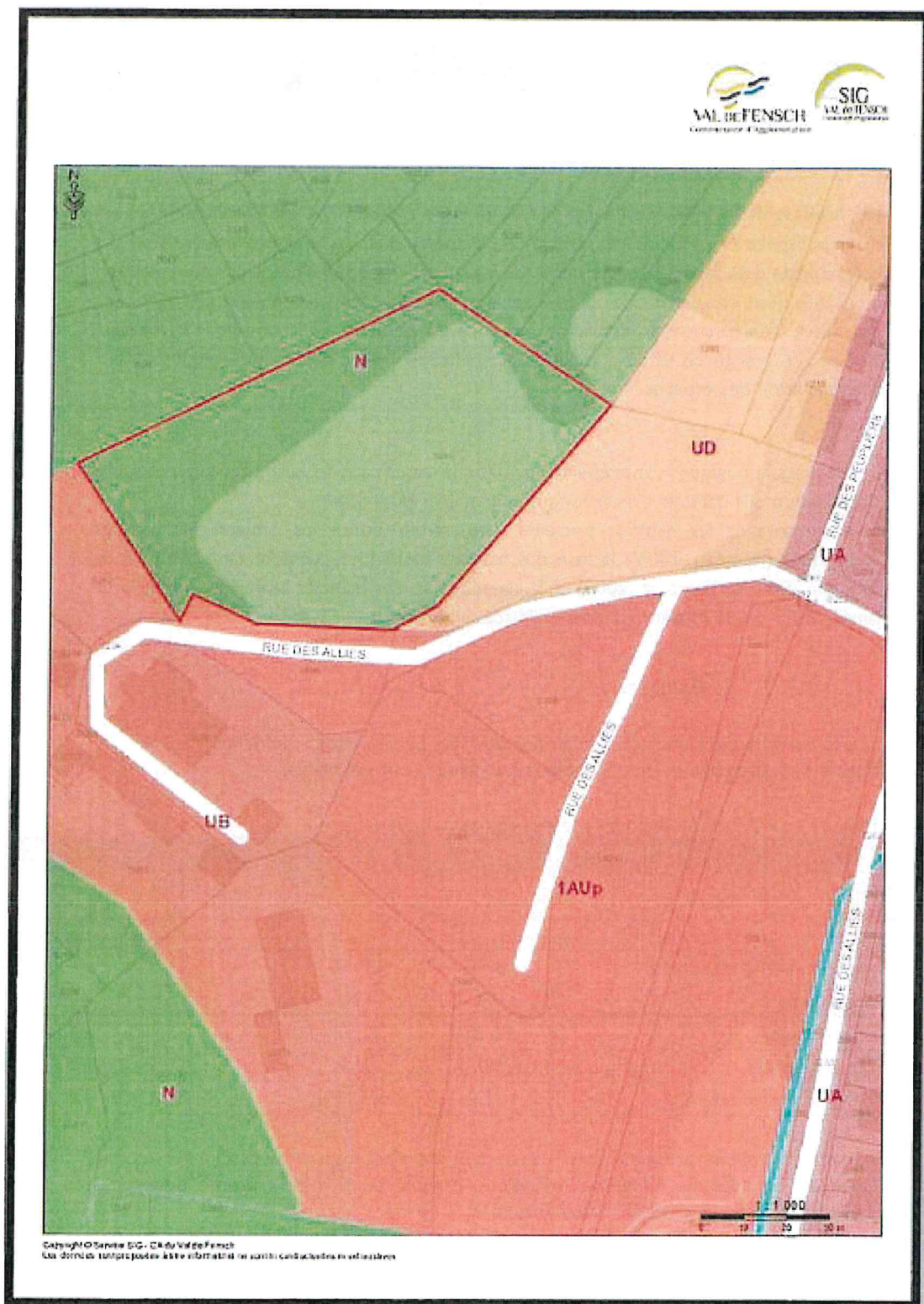
- **De la faune et de la flore présentes sur le secteur ;**
- **De l'éventuel impact de la révision allégée sur celles-ci ;**
- **Des éventuelles mesures d'évitement, de réduction voire de compensation de cet impact.**

Pour ce faire, une expertise écologique du site a été réalisée le 16/11/2021.

Carte I : Modification du zonage



Carte 2 : Localisation de la parcelle étudiée



2. Flore et habitat

2.1. Habitat biologique

2.1.1. METHODOLOGIE

Les habitats biologiques de l'ensemble de la zone d'étude ont été cartographiés lors d'une prospection à pied de l'ensemble du périmètre d'étude le 16 Novembre 2021. Malgré cette date tardive, les éléments végétatifs des végétaux n'ayant pas été fauchés ou broyés nous ont permis de déterminer les espèces à partir des feuilles, des tiges ou des inflorescences sèches. De plus notre connaissance de la végétation de la friche de la Paix à Algrange en 2018 a facilité la classification des habitats biologiques et la détermination des espèces.

Les habitats biologiques sont répertoriés selon la classification Corine Biotope, et sur la classification des habitats d'intérêt communautaires (EUNIS).

Pour déterminer les habitats présents, nous avons utilisé les cahiers des habitats biologiques (Rameau, 2004), la liste des habitats biologiques déterminants ZNIEFF de Lorraine (DREAL Lorraine, 2009) et la classification des habitats biologiques EUNIS de janvier 2013 par le Muséum national d'Histoire naturelle.

2.1.2. RESULTATS

Le site correspond à une zone de jardins ouvriers plus ou moins enfrichés. Malgré sa petite taille du site, 5 habitats biologiques ont été notés.

Tableau 1 : Habitats biologiques recensés au sein du périmètre

Habitats biologiques					
Nom	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code Natura 2000	ZNIEFF	Surface (ha)
Friche herbacée mésophile	87.1	E5.12	-	-	0,21
Forêt mixte	43	G4	-	-	0,22
Jardin potager	85.32	I2.22	-	-	0,07
Prairie pâturée	38.1	E2.1	-	-	0,05
Friche arbustive mixte	31.8	F3.11	-	-	0,01

Aucun des habitats présents dans la zone d'étude n'est inscrit dans l'annexe I de la Directive européenne « Habitat – Faune – Flore ». Le site ne présente donc pas d'habitat biologique d'intérêt communautaire.

Carte 3 : Cartographie des habitats

Habitats biologiques

Algrange - Révision allégée du PLU



2.1.3 DESCRIPTION

Friche herbacée mésophiles

Code Corine n°86.4x87.2

Code EUNIS : J2.61xE5.12

La friche herbacée mésophiles correspond à une friche herbacée haute et dense. Elle est caractérisé par des graminées prairiales : Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), Paturin des prés (*Poa pratensis*) et par des espèces typiques des friches mésophiles comme : le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), espèces dominantes, accompagnées par la Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Mélilot blanc (*Melilotus albus*) le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), la Molène Bouillon blanc (*Verbascum thapsus*), la Vesce cracca (*Vicia cracca*) la Vesce hérissé (*Vicia hirsuta*), la Vesce cultivée (*Vicia sativa*).

Par endroit quelques buissons de Troène (*Ligustrum vulgare*) couverts de Clématites (*Clematis vitalba*) sont présents.

La présence du Troène et surtout de la Menthe odorante (*Mentha suaveolens* – variété *cultivar*) sont à mettre en relation avec la présence de jardins potagers à proximité et une ancienne utilisation comme jardin des friches.



Photographie 1 : Peuplement de la friche herbacée mésophile, Ecolor 2021

Friche arbustive mixte / Fourrées
EUNIS F3.11
Corine Biotope 31.81

Les fourrées médio-européennes sur sols riches sont principalement composées d'essences caducifoliées d'Europe occidentale et centrale, formées par les Pruneliers, Eglantier, Cornouiller, Sorbier, Aubépine, Clématite, Troène, Noisetier, Viorne obier, ainsi que de jeunes Pins, Bouleau, Erable champêtre, etc.

Cet habitat est présent sur une petite surface au Sud-Ouest de la parcelle.



Photographie 2 : Peuplement de la friche arbustive Ecolor 2021

Pâturage
EUNIS E2.1
Corine Biotope 38.1

Pâturages mésotrophes régulièrement pâturés. Végétation broutée par période, présence d'Ovins lors de l'expertise.



Photographie 3 : Prairie pâturée, Ecolor 2021

Bois d'essences mixtes

EUNIS G4

Corine Biotope 43

Les boisements mixtes correspondent à des bois d'essences mixtes de feuillus caducifoliés et de conifères. Ces boisements se sont développés au Nord de la parcelle (hors périmètre d'aménagement).



Photographie 4 : Peuplement forestier, Ecolor 2021

Jardin potager

EUNIS 85.32

Corine Biotope I2.22

Plusieurs jardins potagers sont présents le long de la route des alliés, notamment sur la partie Sud de la parcelle étudiée.



Photographie 5 : Jardin potager, Ecolor 2021

2.2. Végétation

2.2.1. RESULTATS

2.2.1.1. Espèces végétales protégées

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée dans le périmètre d'étude.
Ce constat est en conformité avec les données d'expertise de la friche de la Paix à Algrange en 2018.

2.2.1.2. Espèces végétales patrimoniales

Aucune espèce végétale patrimoniale dite « déterminante ZNIEFF » n'a été observée dans le périmètre d'étude.

Précisons que la présence de la Menthe odorante (*Mentha suaveolens* code tax ref 108168), classée parmi les espèces indicatrices de zone humide au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 ne veut pas dire que l'on se trouve en zone humide.

En effet, cette espèce présente uniquement sous forme d'une touffe au sein de la zone correspond à une variété cultivar issue d'un ancien jardin.

2.2.1.3. Espèces végétales invasives

Malgré le contexte de friche, aucune espèce végétale invasive n'a été observée dans le périmètre d'étude

3. Faune

3.1. Méthodologie

Toutes les espèces observées durant l'expertise ont été indéfinies. Un potentiel d'accueil du site est évalué en fonction des différents habitats présents et des connaissances bibliographiques d'ECOLOR, notamment grâce à l'étude menée sur la friche de la Paix à Algrange en 2018.

3.2. Résultats

3.2.1. AVIFAUNE

Lors de l'expertise du site, aucune espèce patrimoniale a été observée. Les espèces observées sont soit des espèces généralistes ou des espèces des cortèges forestiers ou des milieux buissonnants et des haies.

Au vu des habitats présents, en période de reproduction, le site peut abriter des espèces forestières patrimoniales et protégées au sein des surfaces forestières au Nord de la parcelle : Pic noir, Pic mar, Bouvreuil pivoine par exemple. Les surfaces de lisières forestières donnant sur les prairies peuvent potentiellement abriter également des espèces patrimoniales comme la Pie-grièche écorcheur, le Pouillot fitis ou le Bruant Jaune.

Tableau 2 : Espèces observées

Nom français	Nom latin	Protection réglementaire	Natura 2000	LR France	Cortège
Bergeronnette grise	Motacilla alba	Oui	-	LC	Milieux urbanisés
Corneille noire	Corvus corone	-	-	LC	Ubiquiste
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	-	-	LC	Ubiquiste
Geai des chênes	Garrulus glandarius	-	-	LC	Forestier
Grive draine	Turdus viscivorus	-	-	LC	Forestier
Merle noir	Turdus merula	-	-	LC	Ubiquiste
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Oui	-	LC	Ubiquiste
Mésange charbonnière	Parus major	Oui	-	LC	Ubiquiste
Pic vert	Picus viridis	Oui	-	LC	Forestier
Pie bavarde	Pica pica	-	-	LC	Ubiquiste
Pigeon ramier	Columba palumbus	-	-	LC	Ubiquiste
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Oui	-	LC	Ubiquiste
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Oui	-	LC	Milieux buissonnants
Sittelle torchepot	Sitta europaea	Oui	-	LC	Forestier
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	-	-	LC	Milieux urbanisés

3.2.2. CHIROPTERES

Le seul enjeu potentiel réside dans les surfaces forestières au Nord de la parcelle (hors projet), celles-ci abritent des arbres présentant des cavités pouvant abriter des Chiroptères.

3.2.3. MAMMIFERES TERRESTRES

Des indices de présence de Chevreuil européen et de Sanglier ont été observé sur la parcelle. La présence de Hérisson d'Europe est possible au vu des habitats présents.

3.2.4. ENTOMOFAUNE

Lors de la journée d'expertise, aucune espèce n'a été observé.
Aucune zone humide n'est présente au sein de la parcelle, la rendant non favorable aux Odonates. Au vu de la gestion actuelle du site, aucune espèce patrimoniale et/ou protégée de papillons ou d'orthoptères ne semble pouvoir s'installer.

3.2.5. REPTILES ET AMPHIBIENS

Lors de la journée d'expertise, aucune espèce n'a été observé.
Aucune zone humide n'est présente au sein de la parcelle, la rendant non favorable aux amphibiens en période de reproduction. Les milieux forestiers peuvent accueillir des amphibiens en période hivernale.
Les prairies et lisières forestières peuvent abriter l'Orvet fragile.

4. Zones humides

Deux sondages pédologiques ont été réalisés. Aucune zone humide n'a été recensée sur la parcelle.

5. Conclusion

L'expertise du 16/11/2021 n'a permis de mettre en lumière aucun enjeu environnemental réglementaire sur la parcelle étudiée.

Aucune zone humide n'est présente au sein de la parcelle.
Aucune espèce végétale protégées ou patrimoniales n'a été observée.

Les surfaces forestières au Nord de la parcelle concentrent la plupart des enjeux potentiels, ainsi que la prairie pâturée dans une moindre mesure. Ces secteurs sont intégrés dans la zone N du PLU après modification (hors zone d'aménagement).

La zone UD du PLU après modification est constituée de friches herbacées ou arbustives, de jardins potagers et une partie en surface forestière. Cette surface forestière est la seule susceptible de présenter un enjeu faune / flore au sein de la zone UD.

Ainsi, en conservant les surfaces forestières présentes au sein de la zone UD, **le dossier n'aura pas d'impact significatif sur la faune et la flore locales.**